



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 8 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Elections européennes : bureau de vote du 26 mai 2019

En vue du déroulement des élections européennes du 26 mai 2019, le planning de tenue du bureau de vote est établi par les élus.

2. Finances et ressources humaines

En préambule, M. le Maire fait part de son analyse financière qu'il a présentée lors de la réunion publique d'information le 29 mars 2019, en présence seulement d'une vingtaine d'habitants. Le document peut être consulté sur le site internet.

Budgets primitifs 2019 : budget principal, budget « Lotissement de la Fruitière »

M. le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2019 :

Budget communal

- Dépenses de fonctionnement.....782 810,39 €
- Recettes de fonctionnement782 810,39 €
- Dépenses d'investissement720 592,02 €
- Recettes d'investissement.....720 592,02 €

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

- Dépenses de fonctionnement.....296 744,00 €
- Recettes de fonctionnement296 744,00 €
- Dépenses d'investissement303 488,00 €
- Recettes d'investissement.....303 488,00 €

Les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux communaux des taxes locales

M. le Maire présente les taux moyens pondérés actuels notifiés sur l'état FDL n°1259 :

- Taxe d'habitation..... 5,97 %
- Taxe foncière (bâti) 9,24 %
- Taxe foncière (non bâti) 24,85 %
- Produit fiscal attendu239 471 €

La question de la fiscalité a été abordée lors de la précédente séance. Les éléments d'analyse présentés lors de la réunion publique et en début de cette séance laissent entrevoir une nécessité pour la Commune de poursuivre sur une trajectoire d'amélioration de sa capacité d'autofinancement pour les investissements à venir. Depuis plusieurs années, on constate des recettes liées à la forêt inférieures en moyenne de 100 000 à 150 000 € par rapport à l'avant-tempête de 1999, des dotations de l'État qui ont baissé. Le conseil municipal note toutefois que les efforts consentis depuis 2015 pour baisser les dépenses de fonctionnement ont porté leurs fruits.

La perspective de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021 laisser planer des craintes quant aux compensations qui vont être mise en place. Si la Commune est compensée à travers une partie de la taxe foncière sur le bâti actuellement perçue par le Département, la recette sera plus importante mais devra être reversée à un fonds national de péréquation pour redonner à d'autres collectivités en milieu urbain. Au final, cela pourrait être une somme d'environ 100 000 € qui, au lieu de rester dans le Jura, devrait être rendue au niveau national, alors même que les contribuables de Mignovillard paieront toujours la même chose pour le foncier bâti. L'une des solutions pour éviter cette évaporation fiscale consisterait à augmenter très fortement les recettes de taxe d'habitation avant sa disparition pour que la compensation s'effectue sur un niveau élevé. Ces réflexions se poursuivront au cours de l'année 2019 en prévision de l'année 2020, avec le risque que les décisions soient prises trop tardivement.

Pour les taux communaux de l'année 2019, le conseil municipal envisage une hausse très limitée, permettant de recueillir environ 1 800 € de recettes fiscales supplémentaires, toutes taxes confondues.

Par 14 voix pour et 1 abstention, les taux communaux suivants sont votés par le conseil municipal :

- Taxe d'habitation.....**6,06 %** soit + 0,09 pt ou + 1,5 %
- Taxe foncière (bâti)**9,29 %** soit + 0,05 pt ou + 0,5 %
- Taxe foncière (non bâti) **24,97 %** soit + 0,12 pt ou + 0,5 %
- Produit fiscal attendu 241 280 €

Acceptation d'un legs

Par courrier du 28 mars 2019, Me Laurence PETROLESI-CROS informait M. le Maire d'un legs de 10 000 € à la Commune de Mignovillard de la part M. Bruno SCHMID, décédé le 7 janvier 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce legs et donne tout pouvoir à M. le Maire pour encaisser cette somme et signer les formalités nécessaires.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur

Mme Nathalie PENTRELLA, secrétaire, concernée par la discussion, quitte la séance.

M. le Maire explique que Nathalie PENTRELLA a obtenu, par promotion interne après décision de la commission administrative paritaire du 21 mars dernier, le grade de rédacteur (catégorie B). Cette promotion permet de récompenser l'avancement et la progression des compétences professionnelles de l'agent, mais correspond aussi davantage à la technicité du poste occupé par Mme PENTRELLA.

M. le Maire propose, en conséquence et à compter du 8 avril 2019, de supprimer le poste d'adjoint administratif (catégorie C) occupé jusqu'alors par Mme PENTRELLA et de créer un poste de rédacteur territorial. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et félicite Mme PENTRELLA pour sa promotion et son engagement professionnel.

Emplois d'été

M. le Maire propose de reconduire le recrutement de jeunes en emplois d'été, d'autant qu'un agent technique sera indisponible plusieurs semaines. Le conseil municipal approuve le recrutement temporaire de jeunes sur une période totale cumulée d'environ 8 semaines en fonction des besoins.

3. Conseil d'école : réunion du 28 mars 2019

L'adjointe en charge des affaires scolaires fait le point sur le conseil d'école :

- Prévision des effectifs à la rentrée : 124 enfants. Les inscriptions des enfants qui ne sont pas encore scolarisés à Mignovillard auront lieu du 13 au 28 mai 2019 au secrétariat de mairie. Réunion d'information le vendredi 7 juin 2019.
- Le projet d'école, en cours, se poursuit.
- Les activités extra-scolaires sont diverses et variées : ski, escrime, poney à Chauv-Neuve, écriture coopérative, carnaval, piscine...
- En 2019-2020, l'équipe éducative prévoit une intervention du cirque « Va et vient » de Crotenay pour tous les élèves de l'école, pour environ 6 500 €.
- Travaux d'investissement 2019 réalisés par la Commune :
 - Couverture de la passerelle
 - Equipement numérique, 2^{ème} phase (subvention de l'Etat obtenue)

4. Urbanisme, voirie et assainissement : commission du 27 mars 2019

Investissements : voirie et trottoirs

La commission préconise la réfection du haut de la rue de Frasne, en contrebas de la départementale, pour un budget de 58 000 € environ. Le bureau d'études BEJ finalise le plan, travaillé l'an dernier. L'appel d'offres sera lancé au plus tard début mai, pour des travaux à l'automne.

En ce qui concerne les trottoirs, le conseil municipal prévoyait la création d'un trottoir dans le virage de la rue des Gentianes afin de sécuriser les piétons. Dans l'attente de l'aménagement de la rue dans les années à venir, la commission préconise plutôt l'aménagement d'une liaison piétonne sablée plus simple et moins coûteuse, avec des ganivelles pour séparer la chaussée des piétons.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser en enrobé sur 3 m de large, l'impasse des Cheneaux et la réfection de 14 m de trottoir situé rue de Mouthe.

Enfin, il est prévu la réfection d'une section de bi-couche à proximité du CER de Mibois et l'aménagement en terre et herbe autour de la fontaine de Petit-Villard.

Fonctionnement : nids de poule

Des crédits de 15 000 € ont été votés au budget primitif pour réaliser environ 2 jours d'intervention pour réparation des trous dans les voies communales.

Vitesse à Froidefontaine

Suite à une réclamation d'une riveraine qui juge la vitesse excessive sur la route départementale au Coin Leaval, la commission a constaté que le panneau d'entrée d'agglomération de Froidefontaine, côté Essavilly, n'est pas au bon endroit : c'est lui qui délimite la limitation de vitesse à 50 km/h. Pour respecter la réglementation, il devrait être vers le chazal et non au Coin Leaval. En revanche, des panneaux de lieu-dit pourraient être implantés entre la ferme et le Coin Leaval, avec une limitation à 70 km/h, comme cela a été réalisé sur la RD 107 à Petit-Villard. Une demande en ce sens sera formulée auprès du Conseil départemental.

5. Environnement, cadre de vie et tourisme : commission du 20 mars 2019

L'adjointe en charge de la commission relate les différents points évoqués lors de la réunion :

- Fleurissement : la plantation de vivaces a permis de faire des économies sur ce poste. Cette démarche sera poursuivie, notamment au niveau de la fontaine de Petit-Villard avec rosiers et graminées.
- Décorations de Noël : quelques motifs arrivent en fin de vie. Ils ne seront pas remplacés pour l'instant. Les motifs actuels seront redéployés.

- Nettoyage de printemps : rendez-vous le 27 avril 2019 à 9h30 dans les villages
- Achat groupé de composteurs : comme en 2015, la population sera invitée à s'inscrire pour l'achat de composteurs fabriqués dans le Jura. La Commune prendra à sa charge 30 € par composteur, ce qui laisse à la charge des habitants 35 €.
- Journées du patrimoine : des animations autour de l'église, du clocher, du patrimoine religieux seront organisées le week-end du 21-22 septembre.
- Une étude d'opportunité a été réalisée par l'AJENA pour un projet de chaufferie bois avec plaquettes pour les bâtiments public du centre du village (mairie-école-périscolaire, projet de logements pour personnes âgées, micro-crèche et locaux professionnels...). L'intérêt financier et environnemental est avéré. Une étude technique et financière sera menée en 2019 avec un bureau d'études.

6. Forêt et bois

Droit de préemption forestier : parcelle ZD 24 (les Cheneillons)

La parcelle forestière ZD 24 ayant déjà fait l'objet d'un débat, le conseil municipal confirme son refus d'exercer son droit de préemption forestier.

Motion contre l'encaissement des recettes de bois par l'ONF

L'association des communes forestières préconise de voter une motion contre l'encaissement des recettes de bois par l'ONF à compter du 1^{er} juillet 2019, ce qui reportera jusqu'à 3 mois le versement des recettes aux communes. Dans le même temps, le conseil municipal souhaite exprimer son soutien aux personnels de terrain de l'ONF puisque l'établissement prévoit de supprimer encore des postes de terrain, au détriment des conditions de travail et de la qualité d'accomplissement des missions confiées par la loi.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces 2 motions contre l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF et de soutien à ses personnels de terrain.

Projet d'arrêté de protection de biotope « Forêts d'altitude du Jura »

Une révision de l'arrêté de protection de biotope « Grand Tétras » est en cours à l'échelle du Jura. M. le Maire a participé à plusieurs réunions de travail. Une consultation publique est en cours jusqu'au 17 avril.

7. Agriculture, location de parcelles communales

Suite à l'appel à candidatures pour les 2 lots en vente d'herbe au Sillet, seul le GAEC de la Claive a transmis sa demande.

Le lot n°1 est donc attribué au GAEC de la Claive pour l'année 2019, dans les conditions définies par délibération prise en 2018. Le second lot est en attente d'attribution.

8. Patrimoine : contrat d'entretien des poêles de l'ancienne gare

Un devis de « Franche Comté Dépannage Entretien » a été reçu pour l'entretien annuel des 2 poêles à granulés de l'ancienne gare, pour un montant global de 341,58 € HT soit 375,74 € TTC. Le conseil municipal accepte la proposition. Ces frais seront remboursés par les locataires.

9. Intercommunalité et représentations

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura : un compte rendu rapide des 2 dernières séances est réalisé.

SIVOM : le syndicat a voté son budget et fixé ses participations qui n'ont pas évolué cette année.

Syndicat des eaux du Centre Est : l'assemblée générale s'est tenue récemment.

Syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard : une rencontre a eu lieu avec le SIE du Centre Est pour évoquer la sécurisation de la ressource en eau en cas de sécheresse. Des pistes sont à l'étude. Le budget 2019 du syndicat a été voté.

10. Divers

Droit de préemption urbain : M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption de la commune concernant les parcelles AB 157, AB 158 et 1/3 de la parcelle AB 161, correspondant à une maison d'habitation.

Zone militaire temporaire : La zone sera levée le 9 avril. Il est rappelé que les lieux doivent être respectés et ne pas donner lieu à un voyeurisme malsain.

Fête des mères : le repas aura lieu le vendredi 24 mai à 20 h à la salle des fêtes.

Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu à Mignovillard à 11h30 en présence des pompiers et des anciens combattants.

Prochain conseil municipal : Lundi 6 mai 2019.

La séance est levée à 23h20.



Le Maire,


Florent SÉRETTE